



Information sur présentations externes, conférenciers et invités dans les écoles

Information sur l'activité	
Nom de l'école	École catholique de La Vérendrye
Date	2026-10-28
Nom du conférencier invité ou organisation	Diacre, Étienne Roussel
Titre de l'activité	Expression artistique de la spiritualité personnelle
Lieu	116, salle d'art 11h27-12h15
Nom des présentateurs	Étienne Roussel, diacre de l'église catholique
Thème ou objectif de l'activité et public cible	
Exploration de la foi et de la spiritualité à travers l'art ; participants : membres du Club de bien-être, sous l'animation du diacre.	
Lien avec le curriculum et/ou le but de l'activité	
Permettre aux élèves d'exprimer et d'explorer leur foi et leur spiritualité par la création artistique, dans un climat de réflexion personnelle, de partage et de bien-être.	
Documents à distribuer, cadeaux ou publications qui seront fournis	
Chaque participant quittera l'activité avec une création artistique personnelle reflétant sa réflexion sur la foi et la spiritualité	

Date maximale d’affichage

(au plus tard 14 jours avant l’évènement)

2025-11-03

La loi sur l’amélioration des écoles et du rendement des élèves oblige les conseils solaires à rendre publique leur politique concernant les conférenciers tiers dans les écoles.

Les écoles doivent fournir des renseignements précis aux parents et aux tuteurs chaque fois que des conférenciers ou des groupes externes sont invités à parler aux élèves de la maternelle à la 12^e année lors d’événements organisés à l’école, au moins 14 jours civils avant la date à laquelle les présentations auront lieu.